

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive
Code du produit : 302124

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Collage pour EPDM Membrane mono-pli de toiture
Produit destiné uniquement à un usage industriel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EPDM France
31 route du boissard
78440
Garancières
FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 1865 407 333 - Parlant anglais (24 heures, 7 jours)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225
Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2 H319
Muta. 1B H340
Carc. 1B H350
Repr. 2 H361d
STOT SE 3 H336
STOT RE 2 H373
Aquatic Chronic 2 H411
Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45
Muta. Cat. 2; R46
Repr. Cat. 2; R60
Repr. Cat. 2; R61 F;
R11
Xn; R48/20
Xi; R36/38
N; R51/53
R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Toluene, Solvent naphtha (petroleum), light aliph.

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H315

- Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336

- Peut provoquer somnolence ou vertiges H340 - Peut

induire des anomalies génétiques H350 - Peut

provoquer le cancer

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets

sur la vision des couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un

équipement de protection du visage

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin P405 -

Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette

substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Toluene	(n° CAS) 108-88-3 (Numéro CE) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	30 - 60	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R65 Xn; R48/20 Xi; R36/38 R67
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	(n° CAS) 64742-89-8 (Numéro CE) 265-192-2 (Numéro index) 649-267-00-0	15 - 40	F+; R12 Xi; R38 Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61 Xn; R65 R67 N; R51/53
Acétone	(n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8	5 - 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67
Xylene	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7	1 - 5	R10 Xn; R20/21 Xi; R36/37/38 Xn; R65
l'oxyde de magnésium	(n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9	0.5 - 1.5	Non classé

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Toluene	(n° CAS) 108-88-3 (Numéro CE) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	30 - 60	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Solvant naphtha (pétroleum), light aliph.	(n° CAS) 64742-89-8 (Numéro CE) 265-192-2 (Numéro index) 649-267-00-0	15 - 40	Flam. Liq. 1, H224 Skin Irrit. 2, H315 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Acétone	(n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Xylene	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
l'oxyde de magnésium	(n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9	0.5 - 1.5	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Assurez-vous que la peau pliée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire 100 - 200 ml d'eau au patient. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Alerter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau. L'eau peut être inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.
- Danger d'explosion : Les récipients peuvent exploser sous la chaleur.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Protection en cas d'incendie : Les membres des services de lutte contre l'incendie devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Assurer une ventilation appropriée.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités si de grandes quantités du produit entrent dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau incombustible, permettre de guérir, et de les transférer dans des contenaires pour élimination ultérieure. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du gel.

Matières incompatibles : Acides forts. Alcalis forts. Agents oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Collage pour EPDM Membrane monopli de toiture. Produit destiné uniquement à un usage industriel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Xylene (1330-20-7)		
UE	Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

UE	IOELV STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Xylène, isomères mixtes, purs
France	VME (mg/m ³)	221 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE (mg/m ³)	442 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

l'oxyde de magnésium (1309-48-4)		
France	Nom local	Magnésium (oxyde de),fumées
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

Toluene (108-88-3)		
France	Nom local	Toluène
France	VME (mg/m³)	192 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE (mg/m³)	384 mg/m³
France	VLE (ppm)	100 ppm

Acétone (67-64-1)		
UE	Nom local	Acetone
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1210 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	500 ppm
France	Nom local	Acétone
France	VME (mg/m³)	1210 mg/m³
France	VME (ppm)	500 ppm
France	VLE (mg/m³)	2420 mg/m³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Veiller à une ventilation adéquate.
Equipeement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques. Les gants doivent être enlevés et remplacés en présence de signes de dégradation ou de pénétration.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Norme EN 166 - Lunettes de protection personnelles.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des gants et des vêtements résistant à la chaleur si le produit est chauffé.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Hydrocarbure.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0.6 - 0.83
Point de fusion	: -48 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 - 139 °C
Point d'éclair	: 10 °C (coupe fermée)
Température d'auto-inflammation	: 223 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 6.7 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2 - 3.7 (air = 1)
Densité relative	: 0.84 (Eau = 1)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
25/06/2015	FR (français)

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2500 mPa·s

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Propriétés explosives : Non-explosif.
 Propriétés comburantes : Non oxydant.
 Limites d'explosivité : 1.1 - 12.8 vol %

9.2. Autres informations

: Des composants volatils §

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Xylene (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3523 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	29.09 mg/l/4h

Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5588 mg/kg (valeur calculée)
DL50 cutanée lapin	12267 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	28.1 mg/l/4h

Solvent naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5610 mg/l/4h

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions
 oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Peut induire des anomalies génétiques.
 Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.
 Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
 Danger par aspiration : Non classé
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Xylene (1330-20-7)	
CL50	23.53 - 29.97 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)
CL50	13.4 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)
CL50	7.711 - 9.591 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)
CL50	13.1 - 16.5 mg/l (96 heures, écoulement continu, Lepomis macrochirus)
CL50	2.661 - 4.093 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	780 mg/l (96 heures, semi-statique, Cyprinus carpio)
CL50	30.26 - 40.75 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)
EC50	3.82 mg/l (48 heures, puce d'eau)
CL50	0.6 mg/l (96 heures, Gammarus lacustris)

Toluene (108-88-3)	
CL50	15.22 - 19.05 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)
CL50	12.6 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)
CL50	5.89 - 7.81 mg/l (96 heures, écoulement continu, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	14.1 - 17.16 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	5.8 mg/l (96 heures, semi-statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	11 - 15 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)
CL50	50.87 - 70.34 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)
CL50	28.2 mg/l (96 heures, semi-statique, Poecilia reticulata)
EC50	5.46 - 9.83 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)
EC50	12.5 mg/l (72 heures, essai statique, Pseudokirchnerella subcapitata)

Solvent naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)	
EL50	3.1 mg/l (72 heures, Taux de croissance, Pseudokirchnerella subcapitata)

Acétone (67-64-1)	
CL50	6,210 - 8,120 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)
CL50	5540 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
EC50	8800 mg/l (48 heures, Daphnia pulex)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Indications complémentaires

: Manipulez les conteneurs vides avec précaution.

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1133
N° ONU (IATA) : 1133
N° ONU (IMDG) : 1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR/RID) : ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IATA) : ADHESIVES
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : ADHESIVES
:
Document de description de transport (ADR) : UN 1133 ADHÉSIFS (CONTIENT ; Toluene(108-88-3) ; Xylene(1330-20-7)), 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR/RID) : 3
Classe (IATA) : 3
Classe (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (ADR/RID) : 3



Étiquettes de danger (IATA) : 3



Étiquettes de danger (IMDG) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :
Polluant marin :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas de précautions particulières.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361d	Susceptible de nuire au fœtus

Sure-Seal® 90-8-30A Bonding Adhesive

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R12	Extrêmement inflammable
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R45	Peut provoquer le cancer
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R60	Peut altérer la fertilité
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II)

L'information contenue dans ce document est basée sur les données et les informations dont nous disposons, et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être formulé en partie avec des composants achetés dans d'autres entreprises. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des secrets commerciaux exclusifs sont utilisés, le contrôle qualité de la société doit se fonder sur l'évaluation des risques de ces éléments présentés par le fabricant ou l'importateur de ce produit. Aucune garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage, ou toute autre garantie expresse ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou informations. Les résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de celui-ci, ou qu'une telle utilisation ne viole aucun brevet, puisque l'information contenue dans ce document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation qui échappent à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître, nous ne supposons pas la responsabilité des résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que la personne les recevant effectuera sa propre détermination de l'aptitude de la matière pour son usage particulier